

GROUPE VIAL
Société Anonyme
au capital de 11 208 015 euros
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles - ZE Les Playes
Jean Monnet Nord - 83500 LA SEYNE SUR MER
483340121 RCS TOULON

Rapport du président du Conseil d'administration
(Article L. 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le président du Conseil d'Administration, doit présenter le présent rapport afin de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

C'est en application de ces dispositions que nous avons établi le présent rapport.

Préambule : diligences ayant sous-tendu à la préparation du rapport

Pour établir le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration s'est appuyé sur les diligences effectuées à cet effet par les deux autres Administrateurs. En conséquence, il est conjointement signé par eux.

Nous avons décidé comme en 2010 de nous référer au code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009, plus adapté à la taille et aux structures de la société pour restructurer la gouvernance de notre société.

Le Conseil a donc dans un premier temps pris connaissance des points de vigilance, plus particulièrement en ce qui concerne l'organisation de leurs travaux en interne, l'évaluation de leurs compétences, l'indépendance des administrateurs, leur rémunération, et donc des quinze recommandations visées par le code susvisée concernant :

- 1/ Cumul contrat de travail et mandat social
- 2/ Définition et transparence de la rémunération des dirigeants
- 3/ Indemnités de départ
- 4/ Régimes de retraite supplémentaires
- 5/ Stock options et attribution gratuite d'actions
- 6/ Mise en place d'un règlement intérieur du conseil
- 7/ Déontologie des membres du conseil
- 8 / Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil
- 9 / Choix des administrateurs
- 10 / Durée des mandats des membres du conseil
- 11/ Information des membres du conseil
- 12 / Mise en place de comités
- 13 / Réunions du conseil et des comités
- 14 / Rémunération des administrateurs

15 / Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil

C'est en ce sens que le rapport de gestion a été établi par le Conseil en informant de manière plus circonstanciée les actionnaires sur la situation juridique et la rémunération perçue par le Président et le Directeur général en fonction, ainsi que les raisons pour lesquelles notre nouveau Directeur général cumule son mandat social avec un contrat de travail.

Par ailleurs, dans un souci d'une meilleure gestion des risques et meilleure information, il a été décidé la création de divers Comités spécialisés en fonction des branches d'activités. Ces Comités mis en place en début d'année 2011 ont été stoppés au second semestre de l'exercice dans le contexte très difficile lié au décès tragique du Président Fabrice VIAL, la fin de la procédure de Sauvegarde et la réorganisation de la Direction du Groupe au cours du dernier trimestre. Il est prévu de relancer leur fonctionnement dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Enfin un règlement intérieur est en cours d'élaboration pour être finalisé au cours du 1^{er} semestre 2012.

Enfin, nous devons inscrire à l'ordre du jour de notre conseil l'adhésion au Code Middledent d'ici la fin 2011, au vu des événements et du décès de notre Président du Conseil dans des circonstances pour le moins tragiques et inattendues, nous avons décidé de reporter cette ratification, également, courant 1^{er} semestre 2012.

Cela étant, il est constant qu'en cette période de crise financière, quand bien même la réflexion sur l'établissement d'un règlement intérieur était en cours, Monsieur Fabrice VIAL ainsi que le conseil d'administration en place ont concentré toute leur énergie à la sauvegarde de l'entreprise. Néanmoins, lesdites recommandations du code Middledent ont en grande partie été respectées de manière effective et les raisons pour lesquelles il a été décidé de déroger à certaines d'entre elles sont ci-après exposées.

Les dispositions du Code Middledent non appliquées au 31 décembre 2011 par Groupe VIAL sont les suivantes :

- La mise en place d'un règlement intérieur du conseil d'administration,
- La composition du conseil d'administration : Présence de membres indépendants au sein du conseil d'administration,
- La mise en place d'une évaluation des travaux du conseil d'administration.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale

Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration comprenait trois membres : Monsieur Fabrice VIAL, Monsieur Anthony REMY et Monsieur Armand VALISSANT. Ils ont été nommés pour 6 années par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 16 mars 2006, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011. En date du 20 décembre 2011, Monsieur Anthony REMY a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général de la société. Il a été remplacé à ce poste par Monsieur Patrick THINET, anciennement Directeur Général Finance, puis Secrétaire général.

Il n'existe pas de comités spécialisés au cours de l'exercice 2011. Les membres du Conseil d'Administration réalisent une synthèse des points d'audit avant arrêté des comptes de l'exercice.

Le mandat d'administrateur a une durée de six ans. Le nombre minimal d'actions d'administrateur est de 1 action.

A ce jour, Il n'y a pas d'Administrateur Indépendant, membre du Conseil d'Administration.

En effet, si Monsieur Armand VALISSANT pouvait, à l'origine être considéré comme administrateur indépendant, puisqu'il n'entretenait à la date de sa nomination, aucune relation commerciale avec la société et ne percevait aucune rémunération de cette dernière, celui-ci a été amené à intervenir à la demande de Monsieur Fabrice VIAL de manière ponctuelle puis de manière plus assidue afin de mettre ses compétences au profit du Groupe notamment en matière de marchés publics et de droit du travail. Une convention de prestations a été signée à ce titre, laquelle a été préalablement autorisée par le Conseil.

Monsieur Philippe VIAL, Président du Conseil d'administration depuis le 26 septembre 2011, a décidé de proposer à l'assemblée générale du 16 décembre 2011, la nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Madame Elisabeth MARRO VIAL, ex-épouse de Monsieur Fabrice VIAL et mère de leur enfant unique Virgilia VIAL, demeurant RN 568 Quartier Billard à GIGNAC LA NERTHE, qui est responsable actuellement de la partie SAV au sein de VIAL PVC ALU. La confirmation de cette nomination permet de se conformer à l'alinéa II de l'article 3 de la loi n°2011-10 qui précise que lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du conseil d'administration, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine AGO ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs.

Lors de la prochaine assemblée générale ordinaire fixée au 21 mai 2012, il est proposé de renouveler les administrateurs en fonction, sauf en ce qui concerne Monsieur Anthony REMY, pour lequel il n'est pas demandé de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil d'administration sera donc composé de trois administrateurs, et il n'est pas envisagé pour l'instant de nommer un quatrième administrateur qui serait quant à lui totalement indépendant. Il n'en demeure pas moins que le seul objectif et intérêt du Conseil d'administration en place est d'assurer le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, et ce dans l'intérêt des actionnaires.

Pouvoirs de la Direction Générale

Le Conseil d'administration du 26 mars 2007 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'Administration et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général, jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et représente la Société vis-à-vis des tiers.

Toutefois, à titre d'ordre interne non opposable aux tiers, le Conseil d'Administration a décidé que les décisions revêtant un caractère exceptionnel ou des engagements d'une certaine importance devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration:

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués par le Président au moins trois jours à l'avance par tous moyens (télécopie, lettre simple voire convocation verbale)

Les conseils ont lieu au minimum 3 fois par an, afin que les administrateurs statuent sur les décisions importantes à approuver, la situation semestrielle et les comptes annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatorze (14) reprises. Le taux de participation à ces réunions s'est élevé à 100 %.

Les séances du Conseil ont été notamment consacrées à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés semestriels, aux conventions réglementées, ainsi qu'aux opérations stratégiques et significatives.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du conseil qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission au moins trois jours avant chaque réunion du Conseil. En tout état de cause l'intégralité des documents sont tenus à disposition des administrateurs au siège de la société, lesquels peuvent en prendre connaissance à tous moments. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

Qui plus est, chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Nous vous rappelons en outre que nos statuts prévoient (paragraphe 1 de l'article 21) que les administrateurs représentant plus du tiers des membres disposent de la possibilité de convoquer le Conseil d'administration si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Toutes les informations sur les mandats et fonctions des membres du Conseil d'Administration, ainsi que sur leur rémunération sont présentées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Les administrateurs qui ont participé au développement et à la croissance du Groupe ont fait preuve ainsi d'une compétence, d'une objectivité et d'une loyauté sans faille.

Conformément aux recommandations du Code Middlednext, le 19 décembre 2011, le Conseil, s'est réuni pour la première fois en Comité d'audit afin d'aborder les points suivants :

Rappel des missions légales dont est en charge le comité d'audit :

Le comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- * du processus d'élaboration de l'information financière,
- * de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- * du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes,
- * de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Mise en conformité avec le dispositif du Code Middlednext :

Le Conseil prenant acte des dispositions non appliquées par le Groupe à la date du présent conseil :

- * La mise en place d'un règlement intérieur du conseil d'administration,
- * La composition du conseil d'administration,
- * La présence de membres indépendants au sein du conseil d'administration,
- * La mise en place d'une évaluation des travaux du conseil d'administration.

Une nouvelle réunion dudit comité s'est déroulée le 27 mars 2012, à l'issue de la réunion du Conseil ayant arrêté les comptes clos le 31 décembre 2011.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place dans le groupe Vial ont pour objectif d'encadrer les actes de gestion et de réalisation des opérations, de manière à ce qu'ils s'inscrivent dans la stratégie globale coordonnée du groupe. L'ambition du groupe est de développer ses activités avec pour souci permanent la recherche de la meilleure qualité, tant au niveau de ses process internes que de l'information financière.

Ces procédures constituent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, ce afin d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité du groupe.

Les pertes d'exploitation liées à la crise économique d'une part, les difficultés insuffisamment anticipées liées à la mise en place du nouvel ERP (SAP Business One) depuis fin 2008 d'autre part conduisent à renforcer ces procédures.

Les procédures en cours de mise en place ont pour but d'avoir en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs de performance et de rentabilité,
- Les informations financières sont fiables (exactes et exhaustives), élaborées et présentées conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence. Elles sont communiquées en temps voulu.
- Les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les valeurs et règles internes de l'entreprise sont respectées.

Les risques liés à l'activité de la société et procédures de contrôle mises en place

Le groupe VIAL est le premier groupe français indépendant de menuiserie industrielle « discount ».

Les principaux risques liés à son activité sont :

- Environnement concurrentiel. Le groupe VIAL se distingue de ses concurrents par son positionnement « discount ». A ce titre, le groupe dispose d'un avantage concurrentiel significatif grâce à son positionnement fortement intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur (achat de matières premières, production, assemblage et transformation, réseau de distribution intégré). Dans le même temps, le groupe VIAL est ainsi en mesure de fabriquer également des produits moyens et haut de gamme à des prix très compétitifs. Dans une même gamme de prix, le Groupe peut offrir des produits plus haut de gamme que ses principaux concurrents (Lapeyre, Tryba, K par K...). En conséquence, le groupe VIAL estime disposer d'un positionnement concurrentiel lui donnant d'importants atouts pour faire face aux retournements de conjoncture (positionnement discount) d'une part, aux politiques prix-produits agressives de ses concurrents de plus grande taille d'autre part.
- Dépendance à l'égard des Fournisseurs/ risques liés à l'approvisionnement et au coût des matières premières. Le Groupe VIAL maîtrise la filière de ses approvisionnements. Les matières premières sont achetées à la source (bois, aluminium, PVC...). L'achat de l'Aluminium est fait en fonction de l'évolution du cours du dollar et des prix fixés par le LME. Les décisions d'achats du PVC sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché. Des stocks tampons permettent au Groupe de faire face à des ruptures d'approvisionnement de courte période.

Le verre est acheté à des assembleurs, pour optimiser les prix d'achat.

L'approvisionnement de bois constitue un avantage concurrentiel déterminant dans la politique d'achats du Groupe VIAL. Par sa filiale Amazonic, le groupe a fait l'acquisition d'une usine en Bolivie en 2009.

En ce qui concerne l'approvisionnement des profilés en PVC et ALUMINIUM, le Groupe VIAL possède ses propres moules et filière de fabrication. Toutes les gammes et dessins de profils proviennent du bureau d'études du Groupe VIAL et sont donc uniques.

- Pour tous les achats de produits finis et semi finis, le Groupe est en constante recherche de sourcings internationaux et de nouveaux fournisseurs capables de répondre aux exigences de ses cahiers des charges techniques et tarifaires (cuisines, placards, climatiseurs, quincaillerie, emballage et petite fourniture ...). Pour éloigner tout risque, les fournisseurs restent en concurrence permanente à chaque appel d'offres afin d'optimiser au maximum les achats et donc de maintenir ou diminuer les prix à la vente sans dégradation des marges. Gestion des plates-formes techniques du groupe. Le groupe a externalisé l'hébergement et la maintenance de son infrastructure réseaux auprès d'un prestataire spécialisé. Ce dernier gère les sauvegardes et les plans de maintenance. Les relations avec l'hébergeur sont gérées par le responsable informatique du Groupe. Un serveur backup SAP et les autres applications sont hébergés au siège dans une salle également dédiée.

- Développement du groupe hors de France – La société est présente en Espagne, au Portugal et en Roumanie. Elle est également implantée en Bolivie. Cette stratégie de développement à l'international prend naturellement en considération les risques liés aux contraintes du marché (y compris au niveau des écarts de change), au respect de la réglementation propres à chacun des pays et ainsi qu'aux difficultés de suivi de la politique du groupe à distance. La société développe des moyens techniques pour maîtriser les opérations réalisées dans ses filiales étrangères (mise en place de l'ERP début 2011 en Espagne, Roumanie et au Portugal) et s'emploie en permanence à structurer son organisation pour répondre le plus efficacement possible aux contraintes et spécificités liées à tout développement à l'international. A ce titre, les membres du Comité de Direction se déplacent fréquemment dans les filiales européennes.

Risques liés aux principaux flux de la société et procédures de contrôle mises en place

Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne

L'activité de contrôle opérationnel est opérée dans la société par la direction générale, la direction administrative et financière, le contrôle de gestion commercial et le service comptable. L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe et l'établissement des états financiers sont de la responsabilité conjointe de la direction générale et du conseil d'Administration.

Le Groupe VIAL dispose également de 2 organes collégiaux de direction :

- Un comité de Direction restreint (CODIR) présidé par le Directeur Général composé du Directeur Commercial, du Responsable des Achats, du Responsable de la Plateforme et des Stocks, du DAF. Le CODIR qui se réunit tous les lundis est un lieu d'analyses et de décisions concernant les problèmes soulevés lors de la semaine précédente ;
- Un comité de Direction élargi composé des membres du CODIR auxquels s'ajoutent les responsables d'usine, les responsables de secteur, et à tour de rôle deux responsables de magasin. L'objectif de ce Comité, est de recevoir les informations venant du terrain qui favorisent le management opérationnel.

La société s'est entourée de conseils spécialisés notamment sur le plan juridique afin de veiller au respect de la réglementation française et étrangère. Compte tenu des difficultés économiques et financières rencontrées au cours des deux dernières années, afin d'améliorer

le contrôle interne dans le cadre de son développement, la société a décidé de prendre des mesures visant à renforcer ses moyens et outils de contrôle interne.

Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la société

La direction générale de la société a identifié les principaux flux liés à son activité. Pour chacun, elle a déterminé le risque inhérent à son organisation, l'adéquation et l'efficacité des contrôles existants. La majorité des risques identifiés est couverte par des procédures existantes ou des contrôles du management.

Les principaux risques liés aux flux de la société qui subsistent sont les suivants :

- Traçabilité des données et reconnaissance du Chiffre d'affaires. Les systèmes développés en interne par la société permettent de générer les données de chiffre d'affaires issues essentiellement du réseau de Magasins. Ce volume d'activité peut être suivi en temps réel via l'interface qui existe entre le système de facturation en Magasin et l'ERP.
- Intégration des données de gestion à la comptabilité générale. La société s'est dotée depuis 2008 d'un système de gestion des flux de l'information au travers de l'ERP (Enterprise Resources Planning) SAP Business One. La croissance rapide du groupe n'a pas permis une intégration exhaustive des données de gestion en comptabilité générale lors des exercices 2009 et 2010. La priorité avait été donnée au fonctionnement des Magasins, car l'ERP est parfaitement adapté à la gestion des volumes importants ainsi qu'au service comptable dont le logiciel précédent avait atteint ses limites d'utilisation. Pour le système de facturations partielles en magasin, il s'avère que le système tel qu'il fonctionne aujourd'hui ne permet pas une affectation directe et exhaustive aux produits concernés pour dégager automatiquement la marge brute. Pour les flux financiers liés à l'activité des magasins, l'intégration des données dans SAP est en cours de finalisation pour obtenir un niveau satisfaisant d'analyse et de fiabilité attendu pour la fin 2011. En l'état, des systèmes d'alerte interne sont mis en place par un Service Hotline SAP (4 personnes au siège dont 3 pour la France et 1 pour l'International) qui gère manuellement les quelques dysfonctionnements qui demeurent concernant l'interface entre les Magasins et les flux comptables et de gestion. Après la phase d'installation finalisée sur l'ensemble du Groupe (excepté la filiale bolivienne), la poursuite de la mise en oeuvre de l'ERP conduit à présent à focaliser les efforts sur quelques axes d'améliorations touchant l'activité et le respect des procédures de contrôle interne.

Concernant l'activité

L'ERP est installé début 2011 sur l'ensemble du périmètre d'activité du Groupe à date, excepté la filiale bolivienne. Pour cette dernière, des mesures de contrôle interne renforcées sont en cours de mise en place au cours de l'année 2011 :

Augmentation de fréquences des reporting, mises en place des consolidations trimestrielles.... Concernant l'activité des magasins le système de caisse ayant fait l'objet d'un module spécifique, un audit de l'interface avec l'ERP de gestion et de comptabilité est en cours afin d'améliorer la rapidité et la fiabilité de l'ensemble des informations de gestion en information comptable et financière.

Concernant l'activité des usines, des travaux d'automatisation complémentaires des outils d'analyse de rentabilité industrielle via l'ERP sont en cours.

Concernant le respect des procédures de contrôle interne

Dans le domaine de la sécurité logique, la procédure de gestion des utilisateurs de l'ERP est en cours d'analyse pour donner lieu à davantage de formalisation. En effet en 2012, afin de

limiter les risques de malveillances ou d'erreurs, le Groupe renforcera l'authentification des utilisateurs lors de leur connexion aux applications ayant un impact direct ou indirect sur les états financiers (formalisation d'une procédure de gestion des utilisateurs, définition des profils types, mise en place d'une stratégie des mots de passe).

Par ailleurs, afin d'assurer la poursuite de l'activité dans des délais en accord avec le niveau de disponibilité des systèmes d'information exigé par l'activité de l'entreprise, un plan de secours renforcé sera également à l'étude.

Enfin, le projet de charte informatique existant devra être finalisé et validé par la Direction Générale du Groupe afin notamment de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs aux risques informatiques

- Afin de structurer et de renforcer les procédures de contrôle interne, le Président du Groupe avait demandé au Directeur Général dans le courant du mois de décembre 2010, de procéder à la constitution de 6 Comités Spécialisés qui sont entrés en vigueur au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011 suivant un planning défini par ce dernier pour l'année ; ces Comités sont composés des acteurs responsables des principaux flux d'activité de l'entreprise et se sont réunis à périodicité définie dans le courant du 1^{er} semestre. Le Président de chaque Comité est en charge de fixer l'ordre du jour, de procéder à chaque convocation et de réaliser un compte rendu de chaque réunion.

Les six comités créés sont les suivants :

- *Le Comité Nouveaux Produits*

Objectif : Définition, lancement et viabilité des nouveaux produits. Veille concurrentielle.

Président : Un directeur régional de magasins

Périodicité : Trimestrielle

- *Le Comité Publicité*

Objectif : Définition de la politique publicitaire, du plan media, des montants investis et mesure du retour sur investissement.

Président : le Directeur Général

Périodicité : Hebdomadaire

- *Le Comité Stock Magasin*

Objectif : Contrôle et gestion optimisée des niveaux de stock dans l'ensemble du réseau de magasins.

Président : Le Responsable du Contrôle de Gestion Magasin

Périodicité : mensuelle

- *Le Comité Stock Plateforme et Usine*

Objectif : Contrôle et gestion optimisée des niveaux de stock Plateforme et Usine

Président : le Responsable de la Plateforme usine

Périodicité : mensuelle

- *Le Comité Coordination Inter Usine*

Objectif : Gestion centralisée et optimisée des achats inter usine, optimisation des chutes sur matières premières, optimisation des capacités de production

Président : Le Directeur industriel

Périodicité : Trimestrielle

- *Le Comité Catalogue annuel*

Objectif : Définition du contenu, actualisations, suivi du process d'édition et de diffusion.

Président : Le Directeur commercial adjoint
Périodicité : Trimestrielle

Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

L'organisation des contrôles, outre l'intervention des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et semestriels, combine le contrôle hiérarchique sur les opérations et les travaux du contrôle de gestion.

La nomination en fin d'exercice d'une personne en charge de l'audit interne et d'une seconde au cours du deuxième semestre, ont permis de renforcer le contrôle au cours de l'exercice 2011. D'autre part, le contrôle hiérarchique devra être renforcé par l'arrivée d'un Directeur Administratif et Financier rompu aux procédures inhérentes au fonctionnement d'une société cotée au cours de l'exercice 2012.

Un contrôleur de gestion commercial a par ailleurs été recruté au cours du deuxième trimestre 2011 ; un contrôleur de Gestion industriel est venu renforcer l'organisation en 2012.

a- Procédure de contrôle :

Dans le but d'améliorer les procédures de Contrôle Interne du Groupe, un certain nombre de mesures visant à étoffer l'organisation actuelle décidée en 2010, a été mise en place au cours de l'exercice. La Société a dédié depuis le mois de décembre 2010 une personne à l'audit interne, rattaché à la Direction Financière du Groupe. Un Directeur Général Finances ayant plusieurs années d'expérience en environnement coté, a rejoint le Groupe dès le début de l'année 2011. Afin de renforcer le contrôle des flux financiers et comptables, un contrôleur de gestion commercial plus spécifiquement dédié au réseau de magasins a rejoint le Groupe dans le courant du premier semestre 2011. Un Directeur Administratif et Financier recruté au cours du 2^{ème} trimestre a quitté la société début 2012 ; il devra être remplacé au cours de l'exercice 2012.

La comptabilité Générale du Groupe est supervisée par une Chef comptable au siège administratif du Groupe, le service comptable du groupe est composé de 10 personnes en France et 10 personnes à l'étranger (Espagne, Roumanie, Bolivie).

En France, Ce service est composé des postes suivants :

- **TRESORERIE** : Deux personnes sont affectées à plein temps à ce service ; elles s'occupent du suivi journalier de la trésorerie centralisée par banque regroupant les soldes des diverses sociétés du Groupe.
- **FOURNISSEURS** : Quatre personnes s'occupent de ce service ; elles assurent la saisie des factures de tous les fournisseurs pour les sociétés françaises, qu'il s'agisse des sociétés du groupe ou d'entreprises extérieures.
- **REGLEMENTS FOURNISSEURS** : le paiement des factures et le contrôle des comptes fournisseurs est effectué par une personne.
- **CLIENTS** : deux personnes sont affectées à ce service. Leurs tâches consistent à pointer les comptes clients. Elles effectuent les relances clients et remboursements, suivent les contentieux clients ainsi que les impayés.
- **COMPTABILITE USINES VIAL PORTES ET VIAL PVC – ALU** : une personne s'occupe uniquement de la comptabilité des usines. En effet, celle-ci ne nécessite pas la même organisation de part la nature et le volume des opérations comptables à traiter.

Il convient d'ajouter le Service Personnel :

- **PAYE ET GESTION DU PERSONNEL** : trois personnes dont une responsable sont chargées d'établir les contrats de travail, les bulletins de payes, les déclarations des charges sociales, DADS, de gérer tout incident ou accidents de travail ; Elles s'occupent également de la gestion de la participation des salariés

Ce service s'occupe en outre de la commande de vêtements de travail, de la tenue des registres obligatoires (hygiène et sécurité, vérifications annuelles électriques et incendie, affichages) ainsi que du suivi médical.

b- Communication Financière :

La communication est placée sous la responsabilité de la Direction Générale qui contrôle les informations avant leur publication. La communication relative aux comptes annuels et semestriels est soumise à l'approbation du Conseil d'administration avant sa diffusion. Un échéancier récapitulatif de ces obligations périodiques de la Société est en place. Le processus d'établissement du rapport annuel est placé sous la coordination du Secrétaire Général.

Les principales procédures visant à assurer la conformité des informations financières et comptables avec les principes comptables généraux et les méthodes groupe sont les suivantes :

- L'ERP concourt à fiabiliser le circuit des opérations comptables au sein du groupe pour l'ensemble des sociétés françaises, tant au niveau des comptes individuels que des comptes consolidés. Des améliorations fonctionnelles et de nouveaux paramétrages sont cependant encore nécessaires pour faire face aux besoins liés au développement de l'activité (développement du portefeuille produits, des canaux de distribution, des zones géographiques...). Pour les sociétés ou filiales étrangères situées en Roumanie, en Espagne et au Portugal, l'intégration complète à l'ERP a été réalisée en tout début d'année 2011. Concernant la filiale en Bolivie (Amazonic), compte tenu de la distance et des coûts d'installation de l'ERP, le Groupe a, au cours de l'année 2011, mis en place des processus de contrôle plus approfondis de l'outil comptable et de gestion utilisé localement par la filiale
- La gestion de la trésorerie est isolée dans un logiciel spécifique et permet de connaître quotidiennement les positions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe. Un état de la trésorerie est réalisé de façon hebdomadaire, avec les soldes en banques, l'état des engagements sur 30 jours ventilés par banque, les concours financiers utilisés.
- Procédures de reporting : Tous les mois, un reporting de gestion commerciale est préparé à partir des informations issues de la base de données et de la comptabilité générale pour les informations déjà comptabilisées. Le reporting mensuel est examiné par la direction générale. Le reporting de gestion commerciale a été complété dans le courant de l'année 2011 afin d'intégrer un suivi mensuel de la rentabilité d'exploitation du Groupe. Par ailleurs, un reporting de la trésorerie du groupe est effectué chaque semaine par la responsable comptable. Depuis 2011, un reporting quotidien des positions de trésorerie bancaires a été mis en place. Un suivi journalier de la trésorerie centralisée par banque regroupant les soldes des diverses sociétés du Groupe, avec fusion des échelles d'intérêts, est réalisé.
- Procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation : Les services de la direction administrative et financière ont en charge l'élaboration des principaux éléments de la liasse de consolidation de chaque entité appartenant au périmètre de consolidation. Les éléments sont reportés à un expert-comptable dont la mission est l'établissement des

comptes consolidés. La mission de consolidation des comptes pour partie externalisée est cependant réalisée au sein de l'entreprise avec les équipes de la Direction Administrative et Financière. Compte tenu du développement international du Groupe, un effort particulier a été porté sur l'amélioration du process de consolidation. L'ensemble des procédures comptables du groupe est respecté par les différentes sociétés. A la demande de la direction financière et des commissaires aux comptes, le cabinet externe fournit les éléments du dossier pour contrôle.

- Situations comptables trimestrielles internes : les services de la direction administrative et financière ont décidé d'établir depuis le troisième trimestre 2011, en complément des comptes intermédiaires semestriels et des comptes annuels, des situations comptables trimestrielles simplifiées qui ne sont ni auditées, ni examinées par les commissaires aux comptes mais destinées à la direction générale et au conseil d'administration sous un format de présentation des comptes propre au groupe.
- En application d'IFRS 8 « Informations sectorielles », l'information sectorielle est organisée par secteur d'activité. La société a organisé son système d'information afin de communiquer un résultat opérationnel par secteur d'activité. Ces informations sont importantes dans le suivi de l'activité du groupe. Le Groupe effectue également un découpage des actifs et passifs par secteur d'activité.

Appréciation du contrôle interne

Dans ce contexte de finalisation de la procédure de Sauvegarde qui a duré l'essentiel de l'année, outre le décès de Fabrice VIAL, les chantiers d'amélioration lancés début 2011 ont été partiellement freinés. Le renforcement des missions de contrôle lancé au courant du 4^{ème} trimestre de l'exercice, ont en effet confirmé un certain nombre de limites identifiées en début d'exercice : notamment le rapprochement des données financières de la comptabilité générale et du contrôle de gestion, l'insuffisante intégration du système d'information de gestion (SAP Business One) qui ne permet notamment pas encore de contrôler de façon suffisamment pertinente les véritables contributions des activités et des différentes composantes de la chaîne de valeur (Coupe, Centrale d'achat, Fabrication, Distribution).

La poursuite de l'installation de l'ERP sur l'ensemble du Groupe ainsi que la stabilisation de la base de données SAP demeurent l'enjeu essentiel de l'année 2012 pour la mise en place d'un contrôle mieux formalisé et plus structuré.

A la Seyne sur Mer, le 27 mars 2012

Le Président du Conseil d'Administration

Groupe Vial

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du
Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2011

@2C ENTREPRISES

MAZARS

@2C ENTREPRISES

155 RUE LAWRENCE DURRELL - 84911 AVIGNON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Groupe Vial

Siège Social : 865 Avenue de Bruxelles - 83500 La Seyne Sur Mer

Société Anonyme au capital de 11 208 015 €

N° Siret : 483 340 121 RCS TOULON

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du Conseil
d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Groupe Vial

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2011*

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Groupe Vial

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Vial et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Groupe Vial

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2011*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Groupe Vial

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L. 225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2011*

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Avignon et Courbevoie, le 2 mai 2012

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Pierre Sardet

@2C ENTREPRISES

Bruno Perazzo